



Rétention d'argent par la banque postale

Par **WHELAN**, le **03/03/2009** à **09:51**

Bonjour,

Ma soeur qui est âgée de 86 ans et habite Nouméa, lors d'un passage à Paris en juin 2008 a demandé à la Banque Postale de clôturer son CCP de Paris et de virer le montant de 20 000 euros sur son CCP à Nouméa en Nlle Calédonie. Malgré, plusieurs démarches de ma part à Paris, aidée de la Poste du XVème arrondissement, la personne chargée de son compte postal ne fait pas le virement. On lui demande de faxer la demande avec le tampon de la Poste de Nouméa, puis on lui écrit que le fax n'est pas admis.

Après un appel d'un responsable des virements internationaux la personne qui a refusé le virement dit qu'il croyait que c'était vers un Compte bancaire et demande que l'on refaxe de Paris, chose qui a été faite. Aujourd'hui, 3 mars 2009, le virement n'est toujours pas fait.

Vers qui dois-je me retourner pour obtenir gain de cause, ma soeur étant diminuée physiquement et de là-bas, ne peut pas faire grand chose, le personnel de Nouméa ne bougeant pas non plus et il y a 10 heures de décalage horaire. Pouvez-vous me conseiller?

Merci d'avance

Bien cordialement

Géraldine